



**DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES**

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONVENTION DE SUBVENTION
ENTRE LE CCAS ET LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE
POUR LA MISE EN PLACE D'ACTIONS DE
PREVENTION EN DIRECTION DES
PERSONNES AGEES**

**DÉCISION N° DM-CCAS-21-003
EN DATE DU 30 JUIN 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT l'adoption, par la conférence des financeurs du Val-de-Marne, le 29 avril 2021 du plan d'actions annuel relatif au financement de la politique départementale de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

D É C I D E

DE SIGNER une convention de subvention avec le Département du Val-de-Marne afin de préciser les modalités de soutien décidé dans le cadre du plan d'actions 2021 de la Conférence des financeurs du Val-de-Marne aux actions proposées par le CCAS de Vincennes entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,

Signé

Cécile BRÉON